

DEPARTEMENT DES
VOSGES

**Registre des Actes de l'Administration
Municipale** de la Ville de Saint-Dié-des-
Vosges

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION QUAI DU
MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY DURANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET
DE DESHERBAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mercredi 8 novembre 2023, de 6 heures à 14 heures, et jusqu'à la fin
des travaux de nettoyage et de désherbage quai du Maréchal de Lattre de Tassigny (délai estimé 3 jours),

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 octobre 2023

Le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Michel Vogelschneider



Bruno TOUSSAINT